

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS
MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 31 20 02 U 11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ des connaissances en technologie et en dessin technique ;
- ◆ de concevoir et de réaliser les éléments mobiles des meubles simples.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines employées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ décrire et expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients des modes d'assemblages et d'utilisation des différentes colles à bois ;
- ◆ expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ exécuter la maintenance de premier niveau des machines, outils et accessoires ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques du bâti de meuble à réaliser, en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation du bâti, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur la stabilité et l'aspect final du bâti de meuble ;
- ◆ établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ réaliser un bâti de meuble et en vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Ebénisterie : conception et réalisation d'un bâti de meuble » code N° 31 20 01 U 11 D1 classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dessin technique	CT	B	20
Technologie et connaissance des matériaux	CT	B	16
Travaux pratiques d'ébénisterie	PP	C	60
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. Dessin technique

L'étudiant sera capable :

pour les éléments mobiles des meubles simples,

- ◆ de réaliser des croquis géométraux et de présentation ;
- ◆ d'établir les schémas des différents assemblages et des moulures ;
- ◆ d'établir les épures, y compris les détails d'assemblage ;
- ◆ de définir l'agencement des éléments mobiles (portes et tiroirs).

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ *sur base des épures*, d'établir les bordereaux relatifs à la construction des éléments mobiles de meubles simples ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement du coulissage des tiroirs (différentes méthodes) ;
- ◆ de décrire et de choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures...

4.3. Travaux pratiques d'ébénisterie

L'étudiant sera capable :

pour la réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette), dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de choisir les bois les mieux adaptés à la réalisation des éléments mobiles ;
- ◆ de débiter, corroyer, établir, tracer, mortaiser, tenonner, toupiller les bois ;
- ◆ de réaliser le montage et le collage en utilisant les matériaux adéquats et le matériel de serrage ;

- ◆ de nettoyer et de poncer les éléments mobiles du meuble ;
- ◆ de vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité de l'ouvrage ;
- ◆ d'ajuster les éléments mobiles dans les ouvertures du bâti ;
- ◆ de réaliser le coulissage d'un tiroir ;
- ◆ de ferrer et d'installer les quincailleries de suspension ;
- ◆ d'équiper en quincaillerie de fermeture et accessoires de décoration ;
- ◆ d'assurer la finition ;
- ◆ de teinter ou de colorer et de réaliser une finition simple (huile ou cire).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ainsi que le fonctionnement du coulissage du tiroir ;
- ◆ de décrire et de choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures... ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette),

en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation de ces éléments, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ de choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur l'aspect final des éléments mobiles du meuble ;
- ◆ d'établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ de réaliser et d'ajuster les éléments mobiles du meuble.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des épures,
- ◆ le niveau d'adéquation entre les épures et les éléments mobiles réalisés,
- ◆ la qualité et la précision de la réalisation,
- ◆ la qualité de la finition.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques d'ébénisterie », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.